



Qu'est-ce que le denier de l'Église ?

C'est un appel une fois par an, qui s'adresse à tous les chrétiens adultes. C'est une sorte d'impôt libre destiné à régler le salaire des prêtres et autres religieux, ainsi que les gros investissements qu'une paroisse ne peut assumer seule.

Toutes les sommes recueillies sont réparties par l'évêché. S'il vous arrive parfois de faire appel à votre paroisse pour un service, si vous voulez que l'Église continue à être présente de manière digne dans votre secteur...

Ne pensez-vous pas qu'il serait juste que vous participiez à ce denier de l'Église ?

Comment faire ?

Vous pouvez, soit établir un chèque, à l'ordre de l'"Association diocésaine de Blois" et l'envoyer à l'évêché, ou bien vous adresser à l'évêché pour demander un prélèvement mensuel. Dans un cas comme dans l'autre, vous recevrez un reçu fiscal.

Ainsi, 66 % de votre don sera déductible de vos impôts (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable), pour toute somme versée avant le 31 décembre. Merci à tous.

Nicole et Marguerite

